

79

Commission permanente Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48897

12 - Aménagement et développement des territoires

Avis sur la révision du plan local d'urbanisme de Vergéal

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 5 septembre 2023, par la commune de Vergéal, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Vergéal (délibération du Conseil municipal en date du 28 août 2023).

L'avis du Département, détaillé en annexe n° 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 5 annexes :

- annexe n° 1 : Avis du Département sur le plan local d'urbanisme de Vergéal ;
- annexe n° 2 : La carte des unités de paysage, commune de Vergéal ;
- annexe n° 3 : La carte des sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, commune de Vergéal ;
- annexe n° 4 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de Vergéal ;
- annexe n° 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de Vergéal.

Décide :

- dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Vergéal, que le Département d'Ille-et-Vilaine fasse part de la recommandation suivante :

. prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux dont la réalisation d'un inventaire du bocage et de la mise en valeur des paysages constitutifs de la Plaine de Janzé - La Guerche-de-Bretagne ;

- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Vergéal.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20232035

Pour extrait conforme